

## Nouvelles de la FPHE-FHEP 4<sup>ème</sup> trimestre 2015

Décembre 2015

Chers Membres,

Chers Collègues,

### **Rapport d'activité 2015**

L'année 2015 fut une année agitée pour notre Fédération. Et pour toutes les associations de psychothérapeutes vu les modifications par Maggie De Block de la loi Muyle.

Le CA s'est réuni le 19 janvier, le 27 mars, le 15 juin

L'AG s'est réunie le 2 mars (AG extraordinaire, R39), le 3 juillet (AG extraordinaire(R40), le 7 décembre (R41)

La majorité du travail effectué par le CA concerne la reconnaissance du titre de Psychothérapeute. Paul Kestemont, Michel Delbrouck et Philippe Vrancken, chacun à leur niveau ont investi énormément de temps dans des réunions auprès des Parlementaires des différents partis politiques, à la PSYSM, la Coupole francophone qui réunit les représentants des quatre orientations psychothérapeutiques, à l'EAP, à l'UPPSY. Un travail considérable a été réalisé pour améliorer le site internet de notre Fédération, principalement sous l'impulsion de Michel Delbrouck. Tous les membres de la FPHE-FHEP leur en sont infiniment reconnaissants.

Les dernières AG se sont focalisées sur les stratégies à adopter pour se faire entendre au niveau de cabinet de Maggie De Block.

Ces événements politiques ayant pris énormément de temps cette année, la FPHE-FHEP n'a pu organiser d'autres événements. Elle espère pourvoir le faire en 2016

Les secrétaires Brigitte Reusens et Sophie Debauche ont travaillé au support administratif bien nécessaire dans de tels moments houleux. Merci à elles deux.

## 1. Modification de statuts

1. Un travail considérable a été entrepris pour **modifier certains articles de nos statuts** qui parfois n'étaient pas tout à fait conformes. Merci à Annette Behin pour son aide précieuse. Ces modifications ont été approuvées lors de l'AG du 5 mars (R39) 2015. Les statuts ont été publiés le 18 mai 2015.
2. Changement de nomination de la FPH : Etant donné que la Loi Muyle et consorts prévoit que la quatrième orientation psychothérapeutique concerne les Thérapies Humanistes centrées sur la Personne et Expérientielles et que les associations affiliées à la FPH relèvent toutes de ce champ, la FPH-FHP a décidé de modifier sa dénomination. Elle s'appellera dorénavant la **Fédération Belge des Psychothérapeutes Humanistes Centrés sur la personne et Expérientiels** : **FPHE- Belgische Federatie Van Humanistische Experientiele en persoonsgerichte psychotherapeuten** : **FHEP**. La nouvelle dénomination a été approuvée en AG le 4 juillet 2015 (R40) et les statuts ont été publiés le 20 juillet 2015

## 2. Changement dans le Conseil d'Administration

Sandra Salamero trésorière a présenté sa démission. Celle-ci a été acceptée en AG (R39). Michel Delbrouck se propose pour reprendre le poste de trésorier. Philippe Vrancken nous a rejoints dans le CA. Les candidatures ont été acceptées à par l'AG (R39) et reprises dans les statuts publiés le 16 mai 2015.

## 3. Nouveau site de la FPHE-FHEP

Le site de notre fédération a été complètement refait. Il est accessible à l'adresse suivante : [www.fphe.be](http://www.fphe.be). Merci à Michel Delbrouck et Sophie Debauche qui se sont investis dans cette démarche. Merci aussi à Benoît Dumont pour son aide technique.

## 4. Liste des membres effectifs de la FPH

Suivant nos statuts, chaque association a droit à un certain nombre des membres effectifs au prorata du nombre de membres dans l'association.

**ASSOBAT (3 membres effectifs)** : Béatrice Godlewicz, Isabelle Taquin et Louise Poesmans

**APS (2)** : Marie-Agnès Gueur et Marie-Françoise Louche

**ABPAH (3)** : Isabelle Wolfs, Brigitte Reusens et Éric Huys

**SOBAB (3)** : Véronique Lejeune, Claudia Ucros et Ariane Vilain

**APAE (3)** : Marie-Cécile Letor, Paul Kestemont et Annette Behin

**SBSG (3)** : Sandra Salamero, Sarah Pappia et Michel Delbrouck

**BNVIP (4)** : Philippe Vrancken, Tania Buyst, Isa Deschuyteneer et Didier Vanhee

## **5. Changement de nomination d'une association membre**

La SBSA est devenue officiellement l'APAE (l'association des psychothérapeutes analystes existentiels) le 18 mars 2015

L'ABSA a changé de nomination. Elle se dénomme l'Association Belge de Psychothérapeutes Analytiques et humanistes (ABPAH). Les statuts ont été publiés le 04 aout 2015.

## **6. Commission des candidatures**

La commission des candidatures est composée de Véronique Lejeune, J-P Guyaux et M-A Gueur. Jean-Paul Guyaux ne souhaite plus faire partie de ce comité en 2016. Le CA proposera une autre personne pour le remplacer. Les critères retenus sont qu'il faut que ce soit un psychothérapeute chevronné et qu'il ait de l'expérience dans le domaine de la formation.

IPCI : Institut de Psychothérapie corporelle intégrative a proposé sa candidature mais le comité a émis un avis défavorable. Cependant des propositions ont été faites par la FPHE-FHEP pour améliorer la situation.

En ce qui concerne VITA (Association néerlandophone d'Analyse Transactionnelle), leur dossier est recevable mais incomplet.

De plus au vu des difficultés rencontrées, la Commission des candidatures demande que des critères soient définis.

Bien cordialement,

Pour le CA

Rapport rédigé par Brigitte Reusens